

Quatrième séance de la séance ordinaire du 9 mai 2017

À la quatrième séance de la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois du 9 mai 2017 tenue le 6 juin, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers  
District # 2. Madame Joanne Savage  
District # 3. Madame Rita Fortier  
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5. Monsieur Raymond Goyette  
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2017-06-147 Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la séance soit ouverte.

### **2017-06-148 Résolution modifiant le règlement d'emprunt #439-2016 - Règlement (#2) décrétant la construction du projet école-communauté (gymnase, salle multifonctionnelle et bibliothèque) et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;**

---

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables; article 1076 du code municipal ;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions le coût du projet est plus élevé que celui prévu ;

ATTENDU QU'avec les campagnes de financement en cours et à venir, nous avons accumulé suffisamment d'argent pour ne pas augmenter la charge fiscale des citoyens ;

Il est proposé par Madame Joanne Savage  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE l'article 2 du règlement d'emprunt #439-2016 – « *Règlement (#2) décrétant la construction du projet école-communauté (gymnase, salle multifonctionnelle et bibliothèque) et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût* » est remplacé par :

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 100 000\$ pour les fins du présent règlement.

**2017-06-149 Adjudication du contrat – Agrandissement 2017 École de la Voie-Lactée – (projet école-communauté) – secteur gymnase et pièce connexe**

---

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour la construction du projet école-communauté, appelé aussi Agrandissement 2017 École de la Voie-Lactée ;

ATTENDU QUE M. Michel Jubinville architecte, nous confirme que la plus basse soumission est conforme ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de TIJARO Ltée, au prix de 718 984 \$ + taxes, plus les coûts alternatifs et les options, pour le secteur gymnase et pièce connexe ;

Il est proposé par Madame Julie Demers  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le contrat soit adjugé conditionnellement à l’approbation finale de notre demande d’aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur.

QUE le contrat soit adjugé à TIJARO Ltée au prix de 718 984 \$ + taxes.

QUE le prix en surplus, pour la pose d’un plancher de bois dans le gymnase soit également accepté au coût de 21 000\$ + taxes.

QU’une décision sera prise ultérieurement pour les autres options.

**2017-06-150 Adjudication du contrat – Agrandissement 2017 École de la Voie-Lactée – (projet école-communauté) – secteur bibliothèque**

---

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour la construction du projet école-communauté, appelé aussi Agrandissement 2017 École de la Voie-Lactée ;

ATTENDU QUE M. Michel Jubinville architecte, nous confirme que la plus basse soumission est conforme ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de TIJARO Ltée, au prix de 72 000 \$ + taxes, pour le secteur bibliothèque ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le contrat soit adjugé conditionnellement à l’approbation finale de notre demande d’aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur.

QUE le contrat soit adjugé à TIJARO Ltée au prix de 72 000 \$ + taxes.

**2017-06-151 Autorisation de signature de l’emphytéose**

---

ATTENDU QUE nous devons signer une emphytéose pour nous permettre de construire le projet école-communauté sur le terrain de la Commission scolaire, bâtiment qui sera adjacent à l’école de la Voie-Lactée ;

(suite de la résolution #2017-06-151)

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le maire, M. Yvan Goyette, et Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'emphytéose à intervenir avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

### **2017-06-152    Levée de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la présente séance soit Levée. (Il est 20h15).

---

M. Yvan Goyette  
Maire

---

Mme Guylaine Blais  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière